



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

**RAPPORTS GÉNÉRAL ET SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RELATIFS À L'EXERCICE 2020**

MAI 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Groupement GEM & FINACO

Experts-comptables membres de l'OECT

Immeuble Le Banquier - 2ème étage
Rue du Lac Windermere
Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 656 020
Fax. : (216) 71 656 131
E-mail : gem.gabsi@planet.tn

Groupement CSL & CNW

Experts-comptables membres de l'OECT

Immeuble Safsaf - Entrée B - 4ème étage
Montplaisir - 1073 Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 950 252
Fax. : (216) 71 951 296
E-mail : samir.labidi@planet.tn

SOMMAIRE

I. RAPPORT GÉNÉRAL

II. RAPPORT SPÉCIAL

III. ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

- BILAN
 - ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
 - ÉTAT DE RÉSULTAT
 - ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 - NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
-
-

I. RAPPORT GÉNÉRAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Nationale Agricole - BNA Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1.626.199 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 102.283 KDT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1.267.806 KDT (soit 91,22% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.4 des états financiers « *Comptabilisation des revenus afférents aux créances clients* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification de l'exhaustivité et de l'exactitude des montants des intérêts de report comptabilisés par la Banque au titre de l'exercice 2020 par rapport aux nouveaux échéanciers de remboursement des crédits mis en place en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances et estimation des provisions

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2020, les créances figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant brut de 13.610.912 KDT ; les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 1.230.006 KDT et les intérêts et agios réservés ont atteint 456.069 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique du montant des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification que les ajustements proposés ont été pris en compte par la Banque.

3) Comptabilisation des titres d'investissement

a) Risques identifiés

Le portefeuille-titres d'investissement de la Banque totalise 1.863.588 KDT au 31 décembre 2020 et représente un poste important du bilan (12,92% du total des actifs).

Comme indiqué dans la Note 3.2.2 des états financiers « *Portefeuille-titres d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés à la date d'entrée au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non cotés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés et, pour d'autres entités, le cours moyens en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente).

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, les créances rattachées et les provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La Note 4.3.8 des états financiers décrit les engagements de l'Office des Céréales envers la Banque qui totalisent 3.303.107 KDT au 31 décembre 2020 (soit environ 22% du total des engagements de la clientèle, en bilan et hors bilan, et avec un dépassement considérable du seuil de 25% des fonds propres nets de la Banque imposé par l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05 juin 2018.). Ces engagements sont refinancés auprès de la BCT pour un montant de 1.387.914 KDT au 31 décembre 2020, le reliquat de 1.915.193 KDT étant financé par les fonds propres de la Banque. Ils ont connu une hausse significative de 1.497.868 KDT (+83%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2019. Signalons, par ailleurs, que les capitaux propres de l'Office des Céréales sont négatifs de (1.142.025) KDT au 31 décembre 2019.

L'État a procédé, le 05 janvier 2021, à un règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant de 1.000.000 KDT. Ce montant a été immédiatement investi par la Banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables, remboursables sur dix ans et moyennant un intérêt au taux de 7% l'an. Ces titres ont été considérés par la Banque comme étant des garanties financières reçues. Par ailleurs, les garanties de l'État conférées à la Banque au titre des engagements de l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 2.283.372 KDT, ce qui porte le total des garanties reçues en couverture du risque de contrepartie sur les engagements de l'Office des Céréales à 3.283.372 KDT.

- 2) La Note 4.3.8 des états financiers décrit également les engagements des autres entreprises publiques envers la Banque qui totalisent 985.811 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une hausse de 42.439 KDT (+4%) par rapport à leur niveau au 31 décembre 2019. Ces engagements sont refinancés auprès de la BCT à hauteur de 116.818 KDT au 31 décembre 2020. Les garanties obtenues par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements totalisent 437.983 KDT au 31 décembre 2020, dont des garanties de l'État pour un montant cumulé de 425.507 KDT. Les engagements non couverts par les garanties de l'État concernent essentiellement des entreprises publiques (ETAP, CNRPS, CPG, etc.) dont les engagements sont qualifiés de réguliers et totalisent 478.191 KDT au 31 décembre 2020.
- 3) Les Notes 4.3, 4.7.3, 4.12 et 4.13 des états financiers décrivent les éléments de la situation financière des deux fonds budgétaires de 133.000 KDT et 160.000 KDT, dont les actifs et les passifs s'y rapportant totalisent respectivement 207.286 KDT et 217.723 KDT au 31 décembre 2020, après l'opération d'augmentation de capital (en numéraire, par compensation de créances et par incorporation de réserves) réalisée au cours de l'exercice 2020. Un passif éventuel (en faveur de l'État) d'un montant de 80.155 KDT relatif au fonds budgétaire de 160.000 KDT figure à l'état des engagements hors bilan de la Banque au 31 décembre 2020.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque avait envisagé de convenir avec le Ministère des Finances des modalités de régularisation et d'apurement de la situation financière de ces deux fonds budgétaires (mise en jeu de la garantie de l'État pour les impayés pour plus d'un an, fixation du sort des créances abandonnées au fil des ans ainsi que des recouvrements en principal et en intérêts non versés à l'État, commissions de gestion, alternative de transférer à la Banque les actifs et les passifs relatifs aux deux fonds budgétaires, etc.). Toutefois, aucune évolution n'a été enregistrée à cet effet.

Par ailleurs, la Note 4.7.4 des états financiers montre que les créances agricoles octroyées sur les fonds propres de la Banque, abandonnées en application de l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par les textes subséquents, s'élèvent à 25.529 KDT au 31 décembre 2020. Il est à noter que la Banque n'a pas encore mis en place les mesures nécessaires pour le recouvrement de ces créances auprès de l'État (arrêté du montant définitif à réclamer et signature d'un avenant à la convention de prise en charge portant notamment sur l'échéancier et les modalités de remboursement).

- 4) La Note 6.1 des états financiers décrit les intérêts comptabilisés par la Banque en produits de l'exercice 2020 en application des dispositions des circulaires de la BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08, ayant prévu le report de certaines échéances des crédits accordés aux personnes physiques, professionnels et entreprises, dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise économique engendrée par la propagation de la pandémie de la COVID-19. Ces intérêts s'élèvent à 56.842 KDT, dont 6.842 KDT ont été encaissés au cours de l'exercice 2020. Ils ont été calculés sur la période de report de chaque crédit, et ont été capitalisés lors de la mise en place des nouveaux échéanciers de remboursement des crédits objet du report.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 mai 2021

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI



P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI



II. RAPPORT SPÉCIAL

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA BANK
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale Agricole (BNA Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020

- 1) La BNA Bank a émis, en 2020, sans recours à l'appel public à l'épargne, un emprunt obligataire subordonné « 2020-1 » d'un montant de 70 millions de dinars, avec les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,5% ou TMM+2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	9,75% ou TMM+2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La BNA Capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de cet emprunt obligataire subordonné ; à ce titre, elle a bénéficié d'une commission de placement de 245 KDT (hors TVA).

Les montants souscrits par les filiales et les entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts générés, en 2020, par cet emprunt obligataire subordonné se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2020
SODINO	2.000	29
AMI Assurances	5.000	84
Total en KDT	7.000	113

Le montant souscrit par la CTAMA (actionnaire et administrateur) ainsi que les intérêts générés, en 2020, par cet emprunt obligataire subordonné se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Intérêts 2020
CTAMA	3.000	55
Total en KDT	3.000	55

2) Le montant cumulé des achats d'équipements et de consommables informatiques et de prestations de services (notamment de maintenance) auprès de la filiale Tunisie Informatique Services (TIS), au cours de l'exercice 2020, s'élève à 3.580 KDT (hors TVA).

3) En 2020, la BNA Bank a conclu avec sa filiale SOFINREC, un contrat portant sur la cession, au dinar symbolique, d'un lot de créances compromises qui se présente comme suit :

Désignation	Total des créances cédées	Montant des intérêts	Reprises de provisions, agios et intérêts réservés
Lot de créances compromises	10.491	36	10.505
Total en KDT	10.491	36	10.505

4) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, en 2020, par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 186.039 KDT réparti comme suit :

Relation	Encours au 31/12/2020
Placement Obligataire SICAV	113.103
AMI Assurances	38.000
TUNIS-RE	27.000
SOFINREC	3.000
SOIVM SICAF	1.500
SIVIA	1.500
ESSOUKNA	1.500
SICAV BNA	436
Total en KDT	186.039

Au cours de l'exercice 2020, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 1.434 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ces dépôts à terme.

5) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites en 2020 par la CTAMA (actionnaire et administrateur de la BNA Bank) totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 33.890 KDT réparti comme suit :

Nature	Encours au 31/12/2020
Compte à terme	29.500
Compte de placement	4.390
Total en KDT	33.890

Au cours de l'exercice 2020, la BNA Bank a servi à la CTAMA un montant de 115 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ces dépôts à terme.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

- 1) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément à l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014, tel que modifié par la loi n°2015-18 du 02 juin 2015, l'article 27 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015, et l'article 65 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017. L'encours de ces créances s'élève à 90.443 KDT au 31 décembre 2020, dont un montant de 25.529 KDT sur fonds propres et fonds extérieurs. La convention de prise en charge, relative aux fonds propres et fonds extérieurs, a été signée entre la BNA Bank et l'État Tunisien en date du 24 mai 2017 mais aucun échéancier de remboursement n'a été établi et signé par les deux parties.
- 2) La BNA Bank a procédé à l'abandon des créances agricoles qui feront l'objet de prise en charge par l'État conformément aux dispositions de la loi n°99-65 du 15 juillet 1999. L'encours de ces créances s'élève à 14.956 KDT au 31 décembre 2020.
- 3) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) en contrepartie de la perception de commissions. L'encours de ces fonds budgétaires s'élève à 257.344 KDT au 31 décembre 2020. Les commissions de gestion revenant à la BNA Bank, au titre de l'exercice 2020, totalisent 2.888 KDT (hors TVA).
- 4) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 16 mars 1995, une convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 133 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, une dotation de l'État a été inscrite parmi les capitaux propres de la BNA Bank pour un montant de 133 millions de dinars. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank, moyennant la mise en jeu de la garantie souveraine, et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 89.902 KDT ;

- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 43.098 KDT.

Le Conseil d'Administration de la BNA Bank a attesté le caractère certain, liquide et exigible du montant de 169.748 KDT correspondant à la libération intégrale de la valeur d'émission des 14.145.648 actions souscrites par l'État, dont un montant de 89.902 KDT imputable sur le fonds budgétaire de 133 millions de dinars.

Ainsi, au 31 décembre 2020, seuls le concours potentiel de 43.098 KDT demeure comptabilisé au niveau des fonds propres de la BNA Bank.

- 5) La BNA Bank a conclu avec l'État Tunisien, en date du 17 février 2004, une autre convention en vertu de laquelle des créances sur fonds budgétaires agricoles, s'élevant en principal à 160 millions de dinars, ont été transférées à la BNA Bank (moyennant la garantie de l'État en matière de recouvrement du principal des échéances impayées pour plus d'un an). Conformément à cette convention, la BNA Bank a inscrit un engagement hors bilan sous la rubrique « Cautions, avals et autres garanties donnés » pour un montant de 160 millions de dinars, suite à la substitution des comptes de passifs correspondants par des provisions pour dépréciation des engagements. Par ailleurs, la BNA Bank est tenue de restituer les sommes qui lui ont été transférées dès lors que son équilibre financier est rétabli.

L'analyse, au 31 décembre 2018, des montants versés par l'État à la BNA Bank, dans le cadre de la mise en jeu de la garantie sus-indiquée, ainsi que des montants recouverts par la BNA Bank et non encore versés à l'État, permet de stratifier la dotation accordée en deux catégories :

- Un concours qualifié de « substantiel » et correspondant au cumul des montants versés par l'État à la BNA Bank dans le cadre de la mise en jeu de la garantie souveraine et des montants recouverts par la BNA Bank sur les crédits qui lui ont été transférés et non encore reversés à l'État, soit 79.845 KDT ;
- Un concours qualifié de « potentiel » et correspondant au reliquat, soit 80.155 KDT.

Le concours substantiel de 79.845 KDT, ayant servi à l'augmentation de capital réalisée en 2019, a donné lieu à la transformation d'une partie du passif éventuel (engagement hors bilan) en un passif actuel (obligation de remboursement d'une partie des crédits transférés) et à la comptabilisation d'une charge exceptionnelle d'égale montant au cours de l'exercice 2019.

Le concours potentiel de 80.155 KDT demeure, quant à lui, en « Engagements hors bilan » au 31 décembre 2020.

- 6) Certaines créances présentant un risque de crédit avéré ont été prises en charge par l'État en vertu des textes suivants :
- L'article 24 de la loi n°98-111 du 28 décembre 1998, portant loi de finances pour l'année 1999 : Consolidation sur 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État, des créances impayées et des créances non encore échues au 31 décembre 1997 en principal, à la charge des établissements et entreprises publics et des coopératives centrales de services agricoles ;
 - L'article 25 de la même loi : Prise en charge par l'État des créances de certaines entreprises publiques ou à participations publiques directes et indirectes et des coopératives agricoles visées au tableau « G » annexé à ladite loi, qui sont en cours de liquidation ou à liquider ou à privatiser ultérieurement, arrêtées au 31 décembre 1997, sur 25 ans et sans intérêts.

Le montant total des dites créances prises en charge par l'État a été arrêté à 329.592 KDT. Leur encours cumulé, au 31 décembre 2020, s'élève à 53.039 KDT.

- 7) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA (actionnaire et administrateur) un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite (six mensualités de salaire brut). La cotisation relative à l'exercice 2020 s'élève à 3.426 KDT.
- 8) La BNA Bank a souscrit auprès de la CTAMA un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la BNA Bank au titre de l'exercice 2020 s'élève à 5.138 KDT.
- 9) La BNA Bank a signé avec SIP-SICAR (absorbée par la filiale SICAR INVEST en 2017) des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital risque, constitués au cours de la période 2010 à 2015 pour un montant initial cumulé de 23.000 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 14.332 KDT au 31 décembre 2020.

En outre, la BNA Bank a signé avec sa filiale SICAR INVEST un avenant à la convention de gestion des fonds de capital-risque. En vertu de cette convention amendée, la BNA Bank a confié à sa filiale SICAR INVEST la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche (au cours de la période 1997-2019) d'un montant initial cumulé de 332.957 KDT. Ces fonds gérés présentent un solde cumulé (net de provisions) de 244.315 KDT au 31 décembre 2020.

Les conditions de rémunération de SICAR INVEST, au titre de sa gestion des fonds de capital-risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle sur l'encours des fonds confiés de 0,5% ;
- Commission de recouvrement de 2,5% ;
- Commission de rendement de 5% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital-risque et autres produits liés.

Au cours de l'exercice 2020, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 181 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions, et a payé à SICAR INVEST un montant total de 274 KDT au titre de ses commissions de gestion relatives à l'exercice 2019.

- 10) En 2010, la BNA Bank a signé avec la SODINO, entreprise associée, deux conventions de gestion de fonds de capital-risque pour un montant initial cumulé de 900 KDT. Ces deux fonds gérés, demeurant impayés, sont totalement provisionnés au 31 décembre 2020.

Les conditions de rémunération de la SODINO, au titre de la gestion de chacun de ces fonds, se résument comme suit :

- Frais de gestion de 1% des actifs nets du fonds avec un minimum de 4,5 KDT pour chaque fonds ;
- Commission de performance de 10% sur les plus-values réalisées et dividendes perçus par chaque fonds ;
- Commission de rendement de 10% sur les produits des placements réalisés par chaque fonds.

Les commissions de gestion revenant à la SODINO, au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 9 KDT (hors TVA).

- 11) En vertu de plusieurs conventions conclues avec Placement Obligataire SICAV, SICAV BNA et BNA Capitaux, la BNA Bank assure la fonction de dépositaire de titres et de fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% du montant de l'actif net de Placement Obligataire SICAV. La commission perçue au titre de l'exercice 2020 s'élève à 397 KDT (hors TVA) ;
 - 1.000 DT (hors TVA), à verser annuellement par SICAV BNA ;
 - 0,1% du montant de l'actif net du FCP BNA Capitalisation, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2020 s'élève à 51 KDT (hors TVA) ;
 - 0,1% du montant de l'actif net du FCP Progrès, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2020 s'élève à 1 KDT (hors TVA) ;
 - 0,2% du montant de l'actif net du FCP Sécurité, à verser trimestriellement par BNA Capitaux. La commission perçue en 2020 s'élève à 51 KDT (hors TVA).

- 12) Au cours de l'exercice 2007, il a été procédé à la mise à jour de la convention liant la BNA Bank à BNA Capitaux et portant sur :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes, en contrepartie d'une rémunération forfaitaire annuelle de 30 KDT (hors TVA) ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA Bank ; à ce titre, BNA Capitaux perçoit :
 - Une commission sur transaction boursière de 0,4% du montant de la transaction ;
 - Une commission sur encaissement de coupon de 0,2% du montant du coupon ;
 - Des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières mouvementées, avec un maximum de 2.500 DT par valeur.

En rémunération des prestations qu'elle a fournies au cours de l'exercice 2020, dans le cadre de l'exécution de cette convention, BNA Capitaux a facturé à la BNA Bank un montant global de 31.109 KDT (hors TVA).

- 13) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial pour l'agence de Sousse. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1^{er} avril 2008 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 4.800 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} avril 2009. Le loyer relatif à l'année 2020 s'élève à 9 KDT (hors TVA).
- 14) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Sfax. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juillet 2007 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 4.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2008. Le loyer relatif à l'année 2020 s'élève à 8 KDT (hors TVA).
- 15) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à la Marsa. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 15 décembre 2013 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 7.200 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 15 décembre 2014. Le loyer relatif à l'année 2020 s'élève à 10 KDT (hors TVA).

- 16) La BNA Bank a loué à BNA Capitaux un local à usage commercial situé à Ben Arous. Le bail est consenti pour une période d'une année, commençant le 1^{er} juillet 2010 et renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer annuel de 3.600 DT (hors TVA), avec une majoration annuelle de 5% à partir du 1^{er} juillet 2011. Ce contrat ayant été résilié fin juin 2020, le loyer relatif à l'année 2020 s'élève à 3 KDT (hors TVA).
- 17) En décembre 2011, la BNA Bank a conclu avec sa filiale Tunisie Informatique Services (TIS) un avenant au contrat de location d'un local utilisé comme siège social. Le bail est consenti moyennant un loyer annuel de 14.400 DT (TTC), avec une majoration de 5% tous les deux ans à compter du 1^{er} janvier 2011. Le loyer relatif à l'année 2020 s'élève à 15 KDT (hors TVA).
- 18) L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018 et 2019, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

Société	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2020
SICAR INVEST	2.390	5.400	1.600	-	200	-	971
Placement Obligataire SICAV	-	10.000	-	2.000	-	1.332	1.137
TUNIS-RE	1.500	1.600	3.200	1.600	1.800	266	962
AMI Assurances	7.000	3.000	2.000	200	1.600	266	1.480
Agro-Services	-	-	-	20	-	-	2
SICAF Participations BNA	-	300	-	-	-	-	31
Total en KDT	10.890	20.300	6.800	3.820	3.600	1.864	4.583

- 19) L'encours des montants souscrits par la CTAMA (actionnaire et administrateur) aux emprunts obligataires émis par la BNA Bank au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018 et 2019 ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

Emprunts	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	TOTAL en KDT
Encours au 31/12/2020	10.890	2.400	2.200	2.000	533	18.023
Intérêts 2020	738	242	223	210	31	1.444

- 20) En 2008, la BNA Bank a émis le « FCP Sécurité » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'exercice 2018.

Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2020
TUNIS-RE	6.000	9.971
AMI Assurances	8.000	13.295
Total en KDT	14.000	23.266

- 21) La CTAMA (actionnaire et administrateur) a souscrit au « FCP Sécurité » dans le cadre de sa prorogation. Le montant souscrit à ce fonds ainsi que la valorisation du portefeuille correspondant se présentent comme suit au 31 décembre 2020 :

Société	Montant souscrit	Valorisation du portefeuille au 31/12/2020
CTAMA	2.000	3.324
Total en KDT	2.000	3.324

- 22) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

Partie liée	Soldes des comptes au 31/12/2020		Intérêts relatifs à l'exercice 2020	
	Débiteur	Créditeur	Encaissés	Servis
SIMPAR	1.428	-	153	-
SIVIA	-	968	8	-
ESSOUKNA	-	1.429	30	-
Agro-Services	-	165	-	(2)
TIS	-	775	29	-
BNA CAPITAUX	-	3.590	-	(56)
IMMOBILIERE DES ŒILLETES	150	-	23	-
SOFINREC	-	543	5	-
Placement Obligataire SICAV	174	-	-	(22)
SOGEST	809	-	81	-
EL MADINA	1.004	-	125	-
SICAR INVEST	-	5.480	-	(60)
SOIVM SICAF	-	3	-	-
SICAV BNA	-	34	-	(1)
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	-	-	-
SODET SUD	-	8	-	-
TUNIS-RE	-	4.954	-	(149)
ZIED	-	1	-	-
AMI Assurances	144	-	378	-
GENERALE DES VENTES	-	429	-	-
Total en KDT	3.709	18.379	832	(290)

- 23) Les concours bancaires accordés par la BNA Bank à ses filiales et entreprises associées, ainsi que les intérêts y afférents se détaillent comme suit au 31 décembre 2020 :

Société	Montant au 31/12/2020	Intérêts relatifs à l'exercice 2020
SIMPAR	37.517	2.278
IMMOBILIERE DES ŒILLETES	12.579	2.199
ESSOUKNA	27.531	3.550
SIVIA	23.352	2.845
EL MADINA	26.614	3.020
SODET SUD	2.003	-
SOFINREC	11.386	1.503
GENERALE DES VENTES	953	1.298
TIS	195	28
SOGEST	55	-
Total en KDT	142.185	16.721

24) L'encours des conventions de dépôts à terme souscrites, en 2019, par les filiales et entreprises associées de la BNA Bank totalisent, au 31 décembre 2020, un montant de 24.500 KDT réparti comme suit :

Relation	Encours au 31/12/2020
TUNIS-RE	24.500
Total en KDT	24.500

Au cours de l'exercice 2020, la BNA Bank a comptabilisé une charge globale de 2.933 KDT sous forme d'intérêts en rémunération de ces dépôts à terme.

Obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants

- 1) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers les dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :
 - La rémunération du Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 25 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 06 août 2015 fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, d'un quota de 500 litres de carburant par mois, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
 - La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2019. Cette rémunération se compose d'un salaire mensuel, de diverses primes (prime de bilan, prime de rendement, 13^{ème} mois et enveloppe de fin d'année), d'un quota mensuel de carburant, de la mise à disposition d'une voiture de fonction et du remboursement des frais téléphoniques ;
 - Le montant des jetons de présence à servir aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 09 juin 2020, comme suit :
 - Jetons de présence de 2.500 DT (bruts) par administrateur et 5.000 DT (bruts) pour le président du Conseil d'Administration ;

- Rémunération de 2.500 DT (bruts) pour les présidents du comité d'audit et du comité des risques ;
- Rémunération de 1.250 DT (bruts) pour les administrateurs membres du comité d'audit et du comité des risques ainsi que pour les présidents et administrateurs membres des autres comités émanant du Conseil d'Administration.

Les rémunérations servies par la BNA Bank, à ce titre, au cours de l'exercice 2020 s'élève 235.500 DT et se ventilent comme suit :

Bénéficiaires	Montants servis en 2020
Conseil d'Administration (jetons de présence)	167.500
Comité Permanent d'Audit (CPA)	22.000
Comité Interne des Marchés	6.000
Comité des Risques	40.000
Total en DT	235.500

2) Les obligations et engagements de la BNA Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général (*)		Directeur Général Adjoint (**)		Administrateurs et membres des comités	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	568.645	-	472.747	29.280	285.000	200.000
Solde de tout compte	447.009	-	-	-	-	-
Avantages postérieurs à l'emploi	22.982	-	7.493	-	-	-
Total en DT	1.038.636		480.240	29.280	285.000	200.000

(*) Les charges de l'exercice comportent les salaires et compléments de salaires, les valeurs des avantages en nature et les charges sociales pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 ainsi que le solde de tout compte servi au Directeur Général suite à son départ à la retraite.

(**) Les charges de l'exercice comportent un complément de rémunération (rappel) pour un montant brut de 112.365 DT servi au DGA pour la période allant du 15 avril 2019 au 31 décembre 2019.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 mai 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ Le Groupement GEM & FINACO

Abderrazak GABSI



P/ Le Groupement CSL & CNW

Samir LABIDI

Samir Labidi
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Immeuble Safsaf - Bureau B 4,9
Tél: 71 950 252 - 71 950 158 / Fax: 71 951 296

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE
(BNA BANK)**

III. ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020



البنك الوطني الفلاحي
Banque Nationale Agricole

États financiers arrêtés au

31 Décembre 2020

BANQUE NATIONALE AGRICOLE ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	5.1	1 597 245	1 497 873	99 372	6,6%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers		819 146	731 428	87 718	12,0%
b- En faveur de la clientèle		697 944	686 290	11 654	1,7%
c- En faveur de l'État		80 155	80 155	-	-
HB2 - Crédits documentaires	5.2	487 076	456 993	30 083	6,6%
Débiteurs par accréditifs export devises		5 078	139 370	(134 292)	(96,4%)
Débiteurs par accréditifs import devises		481 998	317 623	164 375	51,8%
HB3 - Actifs donnés en garantie	5.3	1 770 000	1 541 000	229 000	14,9%
Total des passifs éventuels		3 854 321	3 495 866	358 455	10,3%
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	5.4	445 320	308 536	136 784	44,3%
Crédits notifiés non utilisés		445 320	308 536	136 784	44,3%
HB5 - Engagements sur titres	5.5	2 832	2 832	-	-
a- Participations non libérées		2 832	2 832	-	-
b- Autres		-	-	-	-
Total des engagements donnés		448 152	311 368	136 784	43,9%
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues	5.6	6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%
Total des engagements reçus		6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%

BANQUE NATIONALE AGRICOLE ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2020	Jusqu'au 31/12/2019	Ecart	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 347 716	1 204 304	143 412	11,9%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(680 257)	(665 195)	(15 062)	(2,3%)
Dépôts / retraits de dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		8 317	5 431	2 886	53,1%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		(1 756 571)	(1 331 313)	(425 258)	(31,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		225 006	731 033	(506 027)	(69,2%)
Titres de placement		(275)	(942)	667	70,8%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(192 754)	(292 128)	99 374	34,0%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(88 774)	181 244	(270 018)	(149,0%)
Impôt sur les bénéfices		(33 228)	(40 294)	7 066	17,5%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	7.1	(1 170 820)	(207 860)	(962 960)	(463,3%)
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		98 258	86 119	12 139	14,1%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(220 691)	(99 829)	(120 862)	(121,1%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(18 934)	(34 015)	15 081	44,3%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	7.2	(141 367)	(47 725)	(93 642)	(196,2%)
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(17)	(1 383)	1 366	(98,8%)
Emission d'actions		-	168 172	(168 172)	(100,0%)
Emission d'emprunts		70 000	50 000	20 000	40,0%
Remboursement d'emprunts		(56 621)	(45 349)	(11 272)	(24,9%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		15 006	(4 110)	19 116	465,1%
Dividendes versés		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	7.3	28 368	167 330	(138 962)	(83,0%)
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(1 283 819)	(88 255)	(1 195 564)	(1354,7%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 296 202)	(1 207 947)	(88 255)	(7,3%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	7.4	(2 580 021)	(1 296 202)	(1 283 819)	(99,0%)

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Banque Nationale Agricole (BNA) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états financiers sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Sectorielles applicables aux établissements bancaires.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1- Les engagements hors bilan

Les engagements de financement afférents aux crédits à moyen et long terme sont portés en hors bilan et constatés au bilan, au fur et à mesure des déblocages, pour leur valeur nominale.

3.1.2- Les créances sur la clientèle

Les prêts et avances sont enregistrés à l'actif pour le montant des fonds mis à la disposition du client.

Les crédits accordés en net d'escompte sont comptabilisés à leur valeur nominale (fonds mis à la disposition du client en plus des intérêts constatés d'avance).

Les créances sur la clientèle (crédits décaissés et comptes courants débiteurs) sont présentées à l'actif déduction faite des provisions y afférentes, des intérêts et agios réservés et des intérêts constatés d'avance et non encore courus.

Conformément aux circulaires BCT et afin de soutenir les personnes physiques à faire face aux répercussions de la crise COVID-19, la BNA a procédé au report des échéances des crédits accordés selon la méthode suivante :

Calcul des intérêts intercalaire de la période de report au taux initial du crédit sans pénalités de retard ou commissions supplémentaires

Établissement d'un nouvel échéancier de remboursement étalé sur la période initiale restante du crédit majorée de la période de grâce.

3.1.3- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les créances de la Banque font l'objet d'une évaluation et d'une classification périodique conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

La constitution des provisions sur les créances classées s'effectue selon les taux suivants :

Classes	Taux de la provision
0&1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Le taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel, observé durant les cinq années antérieures à l'exercice de référence, est déterminé pour chaque groupe de créances "gi" comme suit :

$$TP = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe (i) de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe (i) de l'année N}} \times 100$$

Pour chaque groupe de créances, la provision collective est calculée de la manière suivante :

$$PC_{gi} = \text{Engagements 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP \text{ Ajusté}_{gi}$$

Le calcul des provisions collectives devrait être effectué en application des taux de provisionnement moyens déterminés par segment, avec un minimum imposé par la BCT. Les taux de provisionnement minimums sont les suivants :

Groupe de contreparties	TP_Min BCT
Agriculture	20,00%
Industries mécaniques et électriques	25,00%
Industries agroalimentaires	25,00%
industries pharmaceutiques	20,00%
Télécom et TIC	20,00%
Autres Industries	25,00%
BTP	25,00%
Tourisme	25,00%
Agences de voyages	25,00%
Agence de location	25,00%
Promotion Immobilière	20,00%
Huilerie	35,00%
Huilerie_export	30,00%
Commerce	25,00%
Santé	20,00%
Autres services (hors commerce et santé)	25,00%
Stratégique	20,00%
Concurrentiel	20,00%
Habitat_Privé	10,00%
Consommation_Privé	20,00%
Habitat_Publique	10,00%
Consommation_Publique	20,00%
Carthage Cement	15,00%

3.1.4- Comptabilisation des revenus afférents aux créances sur la clientèle

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions encaissés ainsi que les produits courus et non échus, dont l'encaissement est raisonnablement assuré, sont pris en compte dans le résultat.

Lorsque leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré, les intérêts et les agios sont comptabilisés en «Intérêts et agios réservés» et présentés en soustraction du poste «Créances sur la clientèle». Ils seront constatés en produits lors de leur encaissement effectif et pris en compte dans le résultat de l'exercice de leur encaissement.

Les impayés en intérêts relatifs aux engagements des relations non classées sont constatés en produit.

Traitement des titres de participation avec sortie libre:

L'évaluation de ces titres est faite en se basant sur la valeur d'usage des titres qui est déterminée en se référant à :

- La valeur boursière pour les titres cotés ;
- La valeur mathématique calculée à partir des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés.

3.3- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les dépôts et avoirs de la clientèle se composent des :

- Dépôts à vue et comptes d'épargne dont les charges d'intérêt sont calculées et constatées trimestriellement;
- Placements à terme de la clientèle, qu'ils soient post-comptés ou précomptés, dont les intérêts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus.

3.4- Comptabilisation des emprunts extérieurs et des charges y afférentes

Les lignes de crédits extérieures sont constatées initialement en hors bilan lors de la signature des conventions, puis elles sont comptabilisées au passif après leur conversion en appliquant le cours de change en vigueur à la date du déblocage au fur et à mesure des appels de fonds.

À la fin de chaque période comptable, les en-cours des ressources extérieures sont actualisés par application du cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les intérêts sur les emprunts extérieurs sont constatés en charges de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus. Les pertes de change sur ces emprunts sont couvertes par un contrat d'assurance conclu avec la compagnie TUNISRE.

3.5- Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres:

- Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6- Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi :

Le personnel retraité de la BNA demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et couvrant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La part de la Banque dans les charges découlant de ce contrat d'assurance sociale est de 80%.

En application des principes comptables généralement admis en Tunisie, le coût des avantages postérieurs à l'emploi (assurance sociale) doit être comptabilisé en charges durant la période d'activité du salarié et non pas au moment où celui-ci bénéficie effectivement des prestations.

Une provision est comptabilisée pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel en matière d'assurance sociale, en se basant sur des estimations fiables des espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale. Le calcul de cette provision est détaillé dans la note 4.12.

3.7- Note portant sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères

La BNA effectue la conversion des opérations en monnaies étrangères à un cours fixe par devise calculé selon le cours BCT du dernier jour ouvrable de l'exercice en cours. Au 31 Décembre une opération de réévaluation des comptes en devise est opérée selon ces cours.

4- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 131.656 mDT au 31/12/2020 contre 405.027 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 273.371 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avoirs en caisse en dinars	43 967	48 143	(4 176)	(8,7%)
Avoirs en caisse en devises	4 424	12 192	(7 768)	(63,7%)
Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 512	7 378	(2 866)	(38,8%)
Avoirs chez la BCT en devises	54 695	103 297	(48 602)	(47,1%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(451)	(434)	(17)	(3,9%)
Prêts sur le marché monétaire dinars BCT	-	60 000	(60 000)	(100,0%)
Prêts sur le marché monétaire devises BCT	14 145	153 847	(139 702)	(90,8%)
Intérêts à percevoir	-	23	(23)	(100,0%)
Mouvements IBS	9 981	20 287	(10 306)	(50,8%)
Avoirs auprès du CCP	383	294	89	30,3%
Total	131 656	405 027	(273 371)	(67,5%)

Ratio de liquidité

En application de la circulaire BCT n°2014-14, les banques sont tenues de respecter un ratio de liquidité durant l'année 2020 de 100%. La BNA affiche, à la date du 31/12/2020, un ratio de liquidité de 142,79%.

	31/12/2020	31/12/2019
Ratio de liquidité	142,79%	176,62%

Les mouvements des provisions pour risques divers sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

	31/12/2019	Dotations	Reprises	Reclass	31/12/2020
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT devises)	(434)	(17)	-	-	(451)
Total	(434)	(17)	-	-	(451)

4.2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 74.671 mDT au 31/12/2020 contre 84.194 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 9.523 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
A - Créances sur les établissements bancaires	46 610	47 256	(646)	(1,4%)
Comptes courants & autres créances	6 593	7 186	(593)	(8,3%)
Prêts sur le marché monétaire en dinars	40 000	40 000	-	-
Intérêts à percevoir	17	70	(53)	(75,7%)
B - Créances sur les établissements financiers	28 337	37 217	(8 880)	(23,9%)
Comptes courants	1 517	1 938	(421)	(21,7%)
Prêts à MLT	26 705	35 022	(8 317)	(23,7%)
Créances rattachées sociétés de leasing	(48)	-	(48)	-
Intérêts à percevoir	163	257	(94)	(36,6%)
Total brut	74 947	84 473	(9 526)	(11,3%)
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès des corresp en devises)	(276)	(279)	3	1,1%
Intérêts et agios réservés	-	-	-	-
Total net	74 671	84 194	(9 523)	(11,3%)

4.3- Créances sur la clientèle

Les créances nettes sur la clientèle se sont établies au 31/12/2020 à 11.924.837 mDT contre 10.446.571 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 1.478.266 mDT. La structure de ces créances, selon leur nature, se présente comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Engagements bruts agricoles	962 960	896 979	65 981	7,4%
Comptes débiteurs	97 360	83 825	13 535	16,1%
Autres concours à la clientèle	520 106	490 123	29 983	6,1%
Crédits sur ressources spéciales	236 956	224 483	12 473	5,6%
Intérêts impayés et créances rattachées	112 453	102 262	10 191	10,0%
Produits constatés d'avance	(3 915)	(3 714)	(201)	(5,4%)
Engagements bruts commerciaux et industriels	12 519 995	10 825 970	1 694 025	15,6%
Comptes débiteurs	1 854 682	1 563 732	290 950	18,6%
Autres concours à la clientèle	10 182 502	8 910 393	1 272 109	14,3%
Crédits sur ressources spéciales	106 218	106 249	(31)	(0,0%)
Intérêts impayés et créances rattachées	417 519	288 422	129 097	44,8%
Produits constatés d'avance	(40 926)	(42 826)	1 900	4,4%
Comptes courants associés	541	541	-	-
Créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT	127 416	128 370	(954)	(0,7%)
Encours brut	13 610 912	11 851 860	1 759 052	14,8%
Provisions sur créances à la clientèle	(1 230 006)	(1 031 450)	(198 556)	(19,3%)
Provisions sur créances classées	(733 630)	(623 388)	(110 242)	(17,7%)
Provisions additionnelles	(367 113)	(325 308)	(41 805)	(12,9%)
Provisions collectives sur créances non classées	(129 263)	(82 754)	(46 509)	(56,2%)
Intérêts et agios réservés	(456 069)	(373 838)	(82 231)	(22,0%)
Sur engagements agricoles	(83 266)	(79 985)	(3 281)	(4,1%)
Sur engagements commerciaux et industriels	(372 803)	(293 853)	(78 950)	(26,9%)
Total des provisions et des intérêts et agios réservés	(1 686 075)	(1 405 288)	(280 787)	(20,0%)
Encours net	11 924 837	10 446 571	1 478 266	14,2%

Les créances liées aux fonds budgétaires 133 MDT et 160 MDT se détaillent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Créances non abandonnées / Fonds 133 MDT	55 843	56 173
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 133 MDT	476	344
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 133 MDT	56 319	56 516
Créances non abandonnées / Fonds 160 MDT	68 783	70 048
Frais sur créances contentieuses non abandonnées / Fonds 160 MDT	2 314	1 806
Total des créances non abandonnées sur fonds budgétaire 160 MDT	71 097	71 853
Total	127 416	128 370

4.3.2- Mouvements de créances douteuses sur la clientèle

Les mouvements de créances douteuses sur la clientèle et les provisions correspondantes se présente comme suit

	31/12/2019	Concours nets de l'exercice	Dotations	Reprises	Int et agios réservés	31/12/2020
Créances douteuses nettes des provisions et agios réservés	954 456	373 115	(207 015)	56 840	(159 624)	1 017 772
Total	954 456	373 115	(207 015)	56 840	(159 624)	1 017 772

4.3.3- Ratios de solvabilité

En application de la circulaire BCT n° 2016-03, les banques sont tenues de respecter un ratio de solvabilité de 10%. Au 31 décembre 2020, la BNA affiche un ratio de solvabilité de 19,8% et un ratio Tier One de 15,4%.

	Seuil régl.	31/12/2020	31/12/2019
Ratio de solvabilité	10%	19,80%	18,16%
Tier One	7%	15,40%	14,41%

4.3.4- Taux des créances classées et leur couverture par les provisions et agios réservés

Les engagements (bilan et hors bilan) de la banque ainsi que leurs couvertures par les provisions et les intérêts et agios réservés se détaillent au 31 décembre 2020 comme suit :

	Engagements		Engagements hors Fonds Budgétaires		Provisions		Intérêts et agios réservés hors impayés en intérêts agricoles	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Classe 0	9 936 540	8 813 494	9 865 838	8 758 077	-	-	(191)	(6 473)
Classe 1	2 267 663	1 956 084	2 251 182	1 943 453	-	-	(6 013)	(40)
Total créances courantes	12 204 203	10 769 578	12 117 020	10 701 530	-	-	(6 204)	(6 513)
Classe 2	83 407	99 338	81 893	93 951	(8 319)	(9 988)	(8 260)	(12 146)
Classe 3	225 268	215 463	220 395	213 177	(46 849)	(61 831)	(35 991)	(26 246)
Classe 4	2 257 380	1 878 137	1 971 857	1 637 036	(1 058 876)	(892 048)	(389 988)	(236 223)
Total créances classées	2 566 055	2 192 938	2 274 145	1 944 164	(1 114 044)	(963 867)	(434 239)	(274 615)
Total créances en mDT	14 770 258	12 962 515	14 391 165	12 645 694	(1 114 043)	(963 868)	(440 442)	(281 128)
Taux des créances classées	17,37%	16,92%	15,80%	15,37%				
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et les intérêts et agios réservés	60,34%	56,48%	66,07%	63,64%				

4.3.5- Provisions collectives

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 modifié par la circulaire n°2021-01 du 11 Janvier 2021, la BNA a constitué, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2020, le solde de la provision collective comptabilisée par la BNA s'élève à 129.263 mDT et s'analyse comme suit :

	Eng (0 et 1) HFB	TMM	Δgi	TP_Min BCT	TP BNA	TP MAX	Provision Collective
Agriculture	641 488	7,00%	4,50%	20,00%	14,84%	20,00%	14 981
Industries mécaniques et électriques	615 035	1,00%	4,00%	25,00%	24,59%	25,00%	8 087
Industries agroalimentaires	530 888	2,00%	1,25%	25,00%	22,04%	25,00%	4 080
Industries pharmaceutiques	17 421	9,00%	1,00%	20,00%	9,52%	20,00%	337
Télécom et TIC	44 216	2,00%	1,00%	20,00%	25,88%	25,88%	289

Le tableau suivant récapitule les créances à long terme ne portant pas intérêt, prises en charge par l'État, ainsi que les écarts entre leurs valeurs comptables (ou nominales) et leurs justes valeurs déterminées en appliquant un taux d'intérêt de 8% :

Cadre légal	Dettes prises en charge par l'État (1)	Dettes act. à la date de prise en charge (2)	Ecart (1)-(2)	Encours au 31/12/2020 (3)	Encours au 31/12/2020 actualisé (4)	Ecart (3)-(4)
Article 24 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	57 267	26 695	30 572	9 471	7 797	1 674
Article 25 de la loi n°98-111 du 28/12/1998	272 325	126 942	145 383	43 568	36 079	7 489
Total en mDT	329 592	153 637	175 955	53 039	43 876	9 163

4.3.8- Engagements des entreprises publiques

Les actifs de la banque comportent des engagements importants envers les entreprises publiques.

Le tableau suivant récapitule les engagements de ces relations au 31 décembre 2020 :

Cadre légal	Total des entreprises publiques	Dont engagements des sociétés					
		Office des Céréales	STIR	TUNIS AIR	O.T.D	O.N.H	El Fouledh
Engagements au 31/12/2019	2 748 611	1 805 239	152 239	25 269	110 233	74 510	75 218
Engagements au 31/12/2020 (*)	4 288 918	3 303 107	1 342	23 438	142 178	84 343	84 581
Garanties de l'état au 31/12/2020	2 708 879	2 283 372	1 342	23 438	98 800	72 524	67 835
Autres Garanties au 31/12/2020 (**)	1 012 476	1 000 000	-	-	500	-	-
Agios et intérêts réservés au 31/12/2020	26 372	-	-	-	-	-	16 746
Classe au 31/12/2020	-	0	0	0	0	0	4
Provisions au 31/12/2020	3 987	-	-	-	-	-	-

(*) Les engagements des entreprises publiques totalisent 4.288.918 mDT au 31/12/2020. Ils sont constitués à hauteur de 77% des engagements de l'Office des Céréales et sont refinancés auprès de la Banque Centrale de Tunisie à hauteur de 1.504.702mDT. Les garanties de l'Etat reçues par la banque en couverture des risques de contrepartie sur les engagements des entreprises publiques totalisent 2.708.879 mDT au 31/12/2020.

(**) Le 5 janvier 2021, l'État a procédé au règlement partiel de la dette de l'Office des Céréales envers la Banque pour un montant de 1.000.000 mDT. Ce montant a été investi par la banque dans la souscription à des Bons du Trésor Assimilables BTA remboursables sur 10 ans. Ces titres ont été considérés par la Banque comme des garanties financières reçues. Par ailleurs, les garanties de l'État conférées à la Banque au titre de ses engagements envers l'Office des Céréales s'élèvent, au 31 décembre 2020, à 2.283.372 mDT, ce qui porte le total des garanties reçues en couverture du risque de contrepartie sur ces engagements à 3.283.372 mDT.

4.4- Portefeuille-titres commercial

L'encours total du portefeuille-titres commercial de la Banque s'élève à 9.538 mDT au 31/12/2020 contre 10.979 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 1.441 mDT due essentiellement à la diminution des bons du Trésor sur titres de transaction détenus par la Banque qui sont passés de 8.365 mDT au 31/12/2019 à 6.603 au 31/12/2020.

Les fonds gérés confiés par la Banque aux SICAR se détaillent au 31/12/2020 comme suit :

	Année d'affectation	Montant initial	Remboursements	Moins-values / cession actions propres	Encours brut au 31/12/2020	Provisions	Encours net au 31/12/2020
Fonds géré 1	1997	4 500	(2 809)	(281)	1 410	(1 460)	(50)
Fonds géré 2	1997	2 057	(978)	(239)	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	(4 331)	(1 170)	49	(49)	-
Fonds géré 4	1999	7 350	(2 913)	-	4 437	(2 417)	2 020
Fonds géré 5	2000	7 000	(3 933)	(13)	3 054	(2 862)	192
Fonds géré 6	2001	7 000	(4 372)	(70)	2 558	(2 241)	317
Fonds géré 7	2002	5 000	(2 241)	(156)	2 603	(1 800)	803
Fonds géré 8	2003	3 500	(1 617)	(30)	1 853	(1 568)	285
Fonds géré 9	2005	1 500	(462)	(32)	1 006	(548)	458
Fonds géré 10	2006	5 000	(2 963)	-	2 037	(1 924)	113
Fonds géré 11	2007	2 500	(1 631)	-	869	(838)	31
Fonds géré 12	2008	8 500	(534)	-	7 966	(4 595)	3 371
Fonds géré 13	2009	20 000	(890)	-	19 110	(10 573)	8 537
Fonds géré 14	2010	15 000	(271)	-	14 729	(4 631)	10 098
Fonds géré SIP SICAR 1	2010	1 500	-	-	1 500	(892)	608
FDS DEV IRADA Jendouba	2010	450	-	-	450	(450)	-
FDS DEV IRADA Elkef	2010	450	-	-	450	(450)	-
Fonds géré 15	2011	10 000	(5 296)	-	4 704	(2 483)	2 221
Fonds géré SIP SICAR 2	2011	2 500	-	-	2 500	(452)	2 048
Fonds géré 16	2012	8 400	-	-	8 150	(2 215)	5 935
Fonds géré 16 BIS	2012	5 600	-	-	5 600	(1 931)	3 669
Fonds géré SIP SICAR 3	2012	6 000	(900)	-	5 100	(499)	4 601
Fonds géré 18	2014	6 000	-	-	6 000	(1 727)	4 273
Fonds géré 19	2015	7 000	-	-	7 000	(2 306)	4 694
Fonds géré SIP SICAR 5	2014	4 000	-	-	4 000	(715)	3 285
Fonds géré SIP SICAR 6	2015	9 000	-	-	9 000	(5 975)	3 025
Fonds géré 20	2016	2 000	-	-	2 000	(523)	1 477
Fonds géré 21	2016	3 000	-	-	3 000	(603)	2 397
Fonds géré 20 BIS	2016	8 500	-	-	8 500	(860)	7 640
Fonds géré 22	2017	20 000	-	-	20 000	(484)	19 516
Fonds géré 22 BIS	2017	20 000	-	-	20 000	(385)	19 615
Fonds géré 22 TER	2017	20 000	-	-	20 000	(230)	19 770
Fonds géré 23	2018	25 000	-	-	25 000	(8)	24 992
Fonds géré 23 BIS	2018	25 000	-	-	25 000	(517)	24 483
Fonds géré 23 TER	2018	23 000	-	-	23 000	(50)	22 950
Fonds géré 24	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-BIS	2019	20 000	-	-	20 000	-	20 000
Fonds géré 24-TER	2019	15 000	(10 000)	-	5 000	-	5 000
FG SOFIA 1	2019	15 000	-	-	15 000	-	15 000
Total (net de provisions)		371 857	(46 141)	(1 991)	323 475	(59 958)	263 516
Créances rattachées							24 283
Total (net de provisions y compris créances rattachées)		371 857	(46 141)	(1 991)	323 475	(59 958)	287 799

L'encours des provisions sur les fonds gérés s'est élevé au 31/12/2020 à 59.958 mDT, soit une variation nette de 12.180 mDT par rapport au 31/12/2019, et ce suite à la constatation au cours de l'année 2020, de dotations complémentaires pour un montant de 15.104 mDT et de reprises pour un montant de 2.924 mDT.

Dépréciations	(337)	(558)	-	-	(895)
Immobilisations en dation	(337)	(558)	-	-	(895)
Total net (2)	129 672	6 232	-	-	135 904
Total général (1)+(2)	137 032	6 136	-	-	143 167

Le détail des immobilisations en dation se présente comme suit au 31/12/2020 :

Relation	Description	Valeur comptable	Juste valeur	Plus ou moins-value	Provision
Groupe KHEMAISSA	Terrain Mateur	1 063	1 150	87	-
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	2 074	1 216	(858)	(858)
Tunisie Lait	Terrain Fadhlina	36	36	-	-
Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Appartements	639	690	51	-
Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	695	695	-	-
Société d'Études et d'Aménagement Marina Hammamet Sud	Local Commercial	120	120	-	-
Total		4 627			(858)

Ces biens sont acquis par la BNA, dans le cadre d'une opération de dation en paiement, suite à des jugements exécutés à l'encontre de certaines relations contentieuses et représentant des garanties hypothécaires reçues.

Ces immobilisations sont hors exploitation et destinées à être vendues.

4.7- Autres actifs

Les autres postes d'actif de la Banque ont totalisé 274.658 mDT au 31/12/2020 contre 282.693 mDT au 31/12/2019. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	109 476	121 493	(12 017)	(9,9%)
Débiteurs divers	12 942	14 701	(1 759)	(12,0%)
Compte Ministère de la Défense	855	855	-	-
Etat, impôts & taxes	13 277	26 375	(13 098)	(49,7%)
Impôts exigibles - Actif	9 577	1 856	7 721	416,0%
Commissions de gestion à percevoir	21 579	18 111	3 468	19,1%
Ajustements devises actifs	2 129	2 868	(739)	(25,8%)
Billets de banque détériorés & déficits de caisse	2 112	1 511	601	39,8%
Charges payées d'avance	417	559	(142)	(25,4%)
Comptes d'attente actifs	904	191	713	373,3%
Comptes de régularisation	37 000	9 448	27 552	291,6%
Comptes monétiques	1 656	1 392	264	19,0%
Consommations chefs d'agences & directeurs	12	11	1	9,1%
Comptes liés à la compensation actifs	17 980	51 274	(33 294)	(64,9%)
Affaires litigieuses & remises égarées	16 099	13 484	2 615	19,4%
Utilisation de lignes extérieures en attente d'affectation	-	3 469	(3 469)	(100,0%)
Produits à recevoir	243	157	86	54,8%
Ecart / VO MMB & Coffre Fort	(948)	(948)	-	-
Ecart / Amortissement MMB & Coffre Fort	1 312	1 312	-	-
Provisions pour dépréciation d'autres actifs d'exploitation	(27 670)	(25 133)	(2 537)	(10,1%)

4.7.4- Créances agricoles abandonnées sur fonds propres de la banque

Les créances agricoles abandonnées sur des crédits octroyés sur les fonds propres de la banque, dans le cadre de l'opération de prise en charge par l'Etat de créances prévue par l'article 79 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014, telle que modifiée par les textes subséquents, se détaillent ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources propres	14 259	14 259
Créances agricoles abandonnées (2014 et ultérieures) / Ressources extérieures	11 270	11 270
Total	25 529	25 529

4.8- Banque Centrale et CCP

Ce poste affiche un solde de 1.943.568 mDT au 31/12/2020 contre 1.580.964 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 362.604 mDT. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Utilisations auprès de la BCT en dinars	-	22	(22)	(100,0%)
Emprunts auprès de la BCT en dinars	1 943 000	1 578 000	365 000	23,1%
Intérêts à servir sur emprunts auprès de la BCT	568	2 942	(2 374)	(80,7%)
Total	1 943 568	1 580 964	362 604	22,9%

4.9- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste affiche 825.754 mDT au 31/12/2020 contre 181.894 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 643.860 mDT qui résulte principalement de la hausse des emprunts sur le marché monétaire en devises ainsi qu'une hausse des emprunts sur le marché monétaire en dinars. Il se détaille comme suit :

- Décomposition par nature de poste

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	824 336	178 053	646 283	363,0%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	1 418	3 841	(2 423)	(63,1%)
Total	825 754	181 894	643 860	354,0%

- Décomposition par nature de compte

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes à vue	10 041	11 904	(1 863)	(15,7%)
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	677 950	169 200	508 750	300,7%
Emprunts sur le marché monétaire en devises	135 849	-	135 849	-
Intérêts à payer	1 914	790	1 124	142,3%
Total	825 754	181 894	643 860	354,0%

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue	10 041	-	-	-	-	10 041
Emprunts sur le marché monétaire en dinars	-	677 950	-	-	-	677 950
Emprunts sur le marché monétaire en devises	-	135 849	-	-	-	135 849
Intérêts à payer	-	1 914	-	-	-	1 914
Total	10 041	815 713	-	-	-	825 754

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par maturité se présente comme suit:

	Sans maturité contractuelle	< 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Dépôts en dinars	5 317 385	1 200 814	1 275 885	219 199	-	8 013 283
Dépôts à vue en dinars	2 241 494	-	-	-	-	2 241 494
Dépôts d'épargne en dinars	3 075 891	-	-	-	-	3 075 891
Bons de caisse en dinars	-	12 636	17 966	15 610	-	46 212
Comptes à terme en dinars	-	78 250	96 031	20 718	-	194 999
Comptes spéciaux de placement en dinars	-	574 919	1 117 388	175 371	-	1 867 678
Certificats de dépôt en dinars	-	319 500	44 500	7 500	-	371 500
Autres sommes dues à la clientèle en dinars	-	215 509	-	-	-	215 509
Dépôts en devises	485 196	157 818	48 043	8 751	-	699 808
Dépôts à vue en devises	485 196	-	-	-	-	485 196
Bons de caisse en devises	-	446	15 713	2 940	-	19 099
Comptes à terme en devises	-	22 129	32 330	5 811	-	60 270
Comptes de placement en devises	-	101 845	-	-	-	101 845
Autres sommes dues à la clientèle en devises	-	33 398	-	-	-	33 398
Dettes rattachées	-	64 844	-	-	-	64 844
Intérêts à payer sur dépôts à vue	-	8 604	-	-	-	8 604
Intérêts à payer sur dépôts à terme en devises	-	417	-	-	-	417
Intérêts à payer sur comptes d'épargne	-	32 606	-	-	-	32 606
Intérêts à payer sur Bons de Caisse, Compte à Terme & autres produits	-	54 905	-	-	-	54 905
Intérêts servis d'avance sur Bons de Caisse & Compte de Placement	-	(31 688)	-	-	-	(31 688)
Total	5 802 581	1 423 476	1 323 928	227 950	-	8 777 935

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de relation se présente comme suit:

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts en dinars	134 036	94 883	-	7 784 364	8 013 283
Dépôts en devises	-	-	-	699 808	699 808
Dettes rattachées	-	-	-	64 844	64 844
Total	134 036	94 883	-	8 549 016	8 777 935

4.11- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales de la Banque ont totalisé 657.067 mDT au 31/12/2020 contre 623.769 mDT au 31/12/2019. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	326 163	307 828	18 335	6,0%
Emprunts obligataires	314 879	301 500	13 379	4,4%
Intérêts à payer emprunts obligataires	11 284	6 328	4 956	78,3%
Ressources spéciales (*)	330 904	315 941	14 963	4,7%
Ressources extérieures	101 001	110 495	(9 494)	(8,6%)
Ressources budgétaires	257 344	234 000	23 344	10,0%
Ecart de conversion sur emprunts	(28 259)	(29 415)	1 156	3,9%
Intérêts à payer sur ressources spéciales	818	861	(43)	(5,0%)
Total	657 067	623 769	33 298	5,3%

4.12- Autres passifs

Les autres postes de passif totalisent 591.592 mDT au 31/12/2020 contre 568.665 mDT au 31/12/2019, enregistrant ainsi une augmentation de 22.927 mDT. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Etat, impôts et taxes	56 533	35 814	20 719	57,9%
Impôts sur les sociétés	48 360	28 049	20 311	72,4%
Contribution exceptionnelle et contribution sociale de solidarité	6 909	2 404	4 505	187,4%
Organismes sociaux	48 063	48 027	36	0,1%
Comptes d'ajustement devises passifs	162	320	(158)	(49,4%)
Devises reçues en instance d'affectation	14 617	13 027	1 590	12,2%
Provisions pour risques divers (Comptes d'ajustement devises)	958	68	890	1308,8%
SWAPS devises	278	4 299	(4 021)	(93,5%)
Congés à payer	13 643	13 111	532	4,1%
Produits perçus d'avance	8 650	7 152	1 498	20,9%
Excédents de caisse	4 829	4 071	758	18,6%
Charges sur emprunts	53	53	-	-
Autres comptes de régularisation passifs	1 779	1 490	289	19,4%
Provisions pour risques divers (Autres comptes de régularisation passifs)	30	30	-	-
Comptes liés à la compensation passifs	136 751	168 890	(32 139)	(19,0%)
Comptes de régularisation	13 034	10 085	2 949	29,2%
Comptes Etatiques créditeurs	908	956	(48)	(5,0%)
Créditeur divers	33 283	26 026	7 257	27,9%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 133 MDT	78 434	78 434	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 133 MDT	6 242	5 994	248	4,1%
Versements effectués par l'Etat sur créances impayées pour plus d'un an /Fonds 160 MDT	66 095	66 095	-	-
Intérêts recouverts à verser à l'Etat /Fonds 160 MDT	23 854	23 311	543	2,3%
Fournisseurs d'immobilisations	3 191	4 850	(1 659)	(34,2%)
Provisions pour passifs et charges	24 936	26 109	(1 173)	(4,5%)
<i>Provisions pour avantages postérieurs à l'emploi (**)</i>	8 503	8 941	(438)	(4,9%)
<i>Provisions pour pénalités BCT</i>	2 444	1 244	1 200	96,5%
<i>Provisions pour suspens Inter-Siège T24h</i>	689	752	(63)	(8,4%)
<i>Provisions sur engagement par signature</i>	13 300	15 172	(1 872)	(12,3%)
Total	591 592	568 665	22 927	4,0%

(**) En application des articles 53 et 54 de la Convention Collective Nationale du Personnel des Banques et des Établissements Financiers, la BNA a comptabilisé des provisions qui couvrent ses engagements postérieurs à l'emploi envers le personnel actif et les agents retraités.

En effet, le personnel retraité demeure affilié à un contrat d'assurance sociale, financé par les cotisations de la Banque et du personnel et garantissant les risques suivants : maladies, longue maladie, maternité, invalidité et décès. La BNA supporte 80% des coûts (cotisations...) relatifs à ce contrat d'assurance groupe.

4.13.2- Bénéfice par action

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en mDT)	102 283	123 433	(21 150)	(20,7%)
Nombre d'actions ordinaires	64 000 000	64 000 000	-	-
Nombre d'actions propres	114 268	112 768	1 500	1,3%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	64 000 000	35 200 000	28 800 000	45,0%
Augmentation de capital	-	28 800 000	(28 800 000)	-
Actions gratuites	-	640 000	(640 000)	-
Actions en numéraires	-	28 160 000	(28 160 000)	-
Date d'augmentation		01/08/2019	-	-
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	63 885 732	63 887 232	(1 500)	(0,0%)
Nombre d'actions moyen pondéré	64 000 000	47 599 121	16 400 879	25,6%
Bénéfices revenant aux actions propres	183	217	(35)	(19,1%)
Bénéfice par action de valeur nominale de 5 DT (en DT)	1,598	2,593	(0,995)	-

5- NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1- Cautions, avals et autres garanties données

Ce poste a totalisé 1.597.245 mDT au 31/12/2020 contre 1.497.873 mDT au 31/12/2019. il se décompose comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
a- En faveur d'établissements bancaires	819 146	731 428	87 718	12,0%
Contre garanties	642 000	589 000	53 000	9,0%
Débiteurs par lettres de garanties d'ordre de nos correspondants étrangers	107 146	94 428	12 718	13,5%
Cessions de créances	70 000	48 000	22 000	45,8%
b- En faveur de la clientèle	697 944	686 290	11 654	1,7%
Débiteurs par avals et acceptations	40 927	34 570	6 357	18,4%
Débiteurs par lettres de garanties	79 361	69 135	10 226	14,8%
Débiteurs par obligations cautionnées	20 661	31 030	(10 369)	(33,4%)
Débiteurs par cautions fiscales	46 915	37 066	9 849	26,6%
Débiteurs par cautions sur marchés publics	498 389	508 426	(10 037)	(2,0%)
Avals billets de trésorerie	11 600	5 800	5 800	100,0%
Débiteurs par cautions bancaires taxation d'office	91	263	(172)	(65,4%)
c- En faveur de l'État	80 155	80 155	-	-
Créances budgétaires transférées par l'Etat	80 155	80 155	-	-
Total	1 597 245	1 497 873	99 372	6,6%

La ventilation des cautions, avals et autres garanties données par nature de relation se présente comme suit :

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
a- En faveur d'établissements bancaires	-	-	-	819 146	819 146
b- En faveur de la clientèle	12 793	-	-	685 151	697 944
c- En faveur de l'État	-	-	-	80 155	80 155
Cautions, avals et autres garanties données	12 793	-	-	1 584 452	1 597 245

5.5- Engagements sur titres

Cette rubrique comporte les titres d'investissement souscrits non encore libérés. Elle se détaille comme suit:

	Montant souscrit (1)	Montant libéré (2)	Montant non libéré 2020 (1)-(2)	Montant non libéré 2019
SODIS SICAR	3 328	2 496	832	832
FCPR INTECH	4 000	2 000	2 000	2 000
Total	7 328	4 496	2 832	2 832

5.6- Garanties reçues

Les Garanties reçues sont constituées au 31/12/2020 des éléments suivants:

	Actifs courants	Actifs classés	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Garanties reçues des banques	410 000	-	410 000	395 000	15 000	3,8%
Garanties reçues de l'État	2 770 050	422 445	3 192 495	2 163 809	1 028 686	47,5%
Fonds Budgétaires & Dotation	87 183	291 910	379 094	316 821	62 272	19,7%
SOTUGAR	32 077	22 020	54 097	35 511	18 586	52,3%
FNG	8 033	34 652	42 684	42 654	30	0,1%
FGIC	-	266	266	266	0	0,1%
FNE	-	88	88	94	(6)	(6,2%)
Garanties de l'État	2 642 757	73 509	2 716 266	1 768 463	947 803	53,6%
Garanties reçues de la clientèle	2 016 749	935 434	2 952 183	2 203 345	748 838	34,0%
Garanties Hypothécaires	799 058	909 522	1 708 580	1 481 805	226 775	15,3%
Garanties financières	1 217 691	25 912	1 243 603	721 540	522 063	72,4%
Total	5 196 799	1 357 879	6 554 678	4 762 154	1 792 524	37,6%

5.7- Engagements en devises

Les engagements donnés et reçus en devise arrêtés au 31/12/2020 se présentent comme suit:

	31/12/2020	31/12/2019
Opérations de change au comptant non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (comptant)	(30 783)	(23 774)
Dinars achetés à recevoir (comptant)	14 181	12 691
Devises achetées à recevoir (comptant)	49 723	25 530
Dinars vendus à livrer	(33 144)	(14 345)
Opérations de change à terme non encore dénouées		
Devises vendues à livrer (à terme)	(43 662)	(18 653)
Dinars achetés à recevoir (à terme)	44 959	20 425
Devises achetées à recevoir (à terme)	-	-
Dinars vendus à livrer (à terme)	-	-
Opérations de SWAP		
Dinars à livrer (SWAP)	(178 187)	(189 149)
Devise à livrer (SWAP)	(13 400)	(948)
Devise à recevoir (SWAP)	191 709	185 832

La BNA ne fait pas d'opérations de change à terme à des fins spéculatives et ne détient pas de titres à livrer résultant d'opérations de vente de titres dont la livraison effective est différée.

6.3- Gain sur portefeuille commercial et opérations financières

Ces gains ont atteint 22.770 mDT au 31/12/2020 contre 28.618 mDT au 31/12/2019 soit une régression de 5.848 mDT. Ils se détaillent comme suit:

	2020	2019	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	311	626	(315)	(50,3%)
Intérêts nets sur bons de trésor	224	626	(402)	(64,2%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	(4)	(43)	39	90,7%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	47	253	(206)	(81,4%)
Pertes sur titres de placement	(2)	(17)	15	88,2%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(348)	(279)	(69)	(24,7%)
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	299	-	299	-
Gains nets sur opérations de change	22 463	28 035	(5 572)	(19,9%)
Résultat sur opérations de change	17 636	20 907	(3 271)	(15,6%)
Commissions sur change manuel	4 827	7 128	(2 301)	(32,3%)
Total	22 770	28 618	(5 848)	(20,4%)

6.4- Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé 99.257 mDT au 31/12/2020 contre 96.018 mDT au 31/12/2019, soit une augmentation de 3,4%. Ils se détaillent comme suit :

	2020	2019	Variation	%
Intérêts nets sur Bons de Trésor d'investissement	76 584	64 897	11 687	18,0%
Revenus des titres de participation Entreprise liée	374	611	(237)	(38,8%)
Revenus des titres de participation Entreprise associée	-	2 010	(2 010)	(100,0%)
Revenus des titres de participation Autres	1 209	3 430	(2 221)	(64,8%)
Revenus des titres participatifs	3 046	2 825	221	7,8%
Revenus des obligations	9 538	11 619	(2 081)	(17,9%)
Revenus des fonds gérés	8 506	10 626	(2 120)	(20,0%)
Total	99 257	96 018	3 239	3,4%

6.7- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste a totalisé une perte de 13.496 mDT au 31/12/2020 contre une perte de 5.569 mDT au 31/12/2019. Il se détaille comme suit:

	2020	2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(2 810)	(10 745)	7 935	73,8%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(15 104)	(12 257)	(2 847)	(23,2%)
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations dans les FCP	(885)	(165)	(720)	(436,4%)
Reprises de provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 379	1 039	1 340	129,0%
Reprises de provisions pour fonds gérés	2 924	3 522	(598)	(17,0%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	-	12 653	(12 653)	(100,0%)
Total	(13 496)	(5 569)	(7 927)	(142,3%)

6.8- Frais de personnel

Les frais de personnel ont totalisé à 204.279 mDT au 31/12/2020 contre 212.800 mDT au 31/12/2019, soit une diminution de 4,0%. Ils se détaillent comme suit :

	2020	2019	Variation	%
Salaires	(140 530)	(147 143)	6 613	4,5%
Charges sociales et fiscales	(43 223)	(44 123)	900	2,0%
Autres charges du personnel	(11 422)	(12 057)	635	5,3%
Charges sur assurance collectives et IDR	(8 572)	(8 681)	109	1,3%
Charges sur congés à payer	(532)	(796)	264	33,2%
Total	(204 279)	(212 800)	8 521	4,0%

6.9- Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé à 72.107 mDT au 31/12/2020 contre 65.008 mDT au 31/12/2019, soit une augmentation de 10,9%. Elles se détaillent comme suit :

	2020	2019	Variation	%
Frais d'exploitation non bancaires	(64 098)	(62 796)	(1 302)	2,1%
Loyers et charges locatives	(2 370)	(2 851)	481	16,9%
Entretiens et réparations (confiés à des tiers)	(7 142)	(6 669)	(473)	(7,1%)
Primes d'assurances	(1 312)	(996)	(316)	(31,7%)
Impôts et taxes	(3 603)	(3 377)	(226)	(6,7%)
Fournitures de bureau	(1 438)	(2 108)	670	31,8%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(1 959)	(1 981)	22	1,1%
Missions et réceptions	(388)	(698)	310	44,4%
Dons et cotisations	(224)	(285)	61	21,4%
Jetons de présence	(473)	(437)	(36)	(8,2%)
Affranchissements, téléphone, Télégramme et Telex	(1 587)	(1 861)	274	14,7%
Travaux exécutés par des tiers	(4 273)	(4 412)	139	3,2%
Fournitures faites à la banque (électricité, eau et gaz)	(2 878)	(3 060)	182	5,9%
Frais de publicité	(3 288)	(4 411)	1 123	25,5%
Transports et déplacements	(3 956)	(4 078)	122	3,0%
Participation au budget de l'APTBEF	(400)	(314)	(86)	(27,4%)

6.12- Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat se compose uniquement de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et ne tient pas compte des actifs et passifs d'impôt différé (non intégrés au bilan).

	2020
Résultat net	102 283
Réintégrations	358 661
Impôt sur les sociétés	48 360
Contribution solidarité sociale	4 145
Contribution Conjoncturelle	2 763
Contribution Conjoncturelle 2019	1 603
Amendes et pénalités	892
Charges diverses non déductibles	6 869
Subvention amicale BNA	5 061
Provisions pour risques divers	13 846
Provisions pour titres de placement	348
Provisions pour dépréciation des titres de participation	2 810
Provisions pour dépréciation des titres fonds gérés	15 104
Provisions pour dépréciation des titres FCP	885
Provisions collectives sur créances non classées	46 511
Provisions pour créances douteuses	208 649
Pertes non déductibles	815
Déductions	6 987
Reprise de provisions pour risques et charges	2 033
Autres déductions	4 005
Reprise de provisions pour fonds gérés	144
Reprise de provisions pour dépréciation des titres	142
Reprise provisions additionnelles antérieurs à 2012 + Reprise suite contrôle fiscal	663
Résultat corrigé avant déduction de provisions	453 957
Provisions déductibles sur titres cotés (placement)	348
Provisions déductibles sur titres cotés (participation)	375
Provisions déductibles sur titres cotés (fonds gérés)	591
Provisions pour créances douteuses	208 649
Provisions collectives sur créances non classées	39 288
Résultat corrigé après déduction de provisions	204 706
Dividendes sur titres de participations	1 628
Dividendes et plus values sur fonds gérés	905
Résultat fiscal	202 173
Dégrèvements fiscaux	64 000
Résultat imposable	138 173
Impôt sur les sociétés	48 360
Contribution solidarité sociale	4 145
Contribution conjoncturelle	2 763

Les liquidités et équivalents de liquidités ont accusé un solde négatif de 2.580.021 mDT au 31/12/2020 contre aussi un solde négatif de 1.296.202 mDT au 31/12/2019. Elles se décomposent comme suit à la fin de l'exercice 2020:

	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation	%
Liquidités en dinars tunisiens :	97 078	173 397	(76 319)	(44,0%)
- Avoirs en caisse en dinars	43 967	48 143	(4 176)	(8,7%)
- Avoirs auprès de la BCT en dinars	4 512	7 378	(2 866)	(38,8%)
- Avoirs en CCP	383	294	89	30,3%
- Mouvements IBS	9 981	20 286	(10 305)	(50,8%)
- Correspondants débiteurs en dinars	48 110	109 123	(61 013)	(55,9%)
- Correspondants créditeurs en dinars	(9 875)	(11 827)	1 952	16,5%
Liquidités en devises :	73 099	269 258	(196 159)	(72,9%)
- Caisse en devises	4 424	12 192	(7 768)	(63,7%)
- Avoirs à la BCT en devises	54 695	103 297	(48 602)	(47,1%)
- Correspondants débiteurs en devises	14 145	153 847	(139 702)	(90,8%)
- Correspondants créditeurs en devises	(165)	(78)	(87)	(111,5%)
Emprunts en dinars	(2 620 952)	(1 747 222)	(873 730)	(50,0%)
Emprunts en devises	(135 849)	-	(135 849)	-
Placements inférieurs à 3 mois	6 603	8 365	(1 762)	(21,1%)
Liquidités et équivalents de liquidités au 31/12/2020	(2 580 021)	(1 296 202)	(1 283 819)	(99,0%)

8- Note sur les événements postérieurs à l'arrêté des états financiers

Aucun événement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ;
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

9- Note sur les opérations avec les parties liées

1- La BNA a émis un emprunt obligataire subordonné en 2020 pour un montant global de 70 millions de dinars détaillé comme suit :

- 1.1- Un emprunt obligataire subordonné « BNA 2020-1 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne d'un montant de 70 millions de dinars ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,5% et /ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont deux années de grâce	9,75% et /ou TMM + 2,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1.2- La BNA capitaux a été chargée de préparer le dossier administratif de l'emprunt obligataire subordonné émis en 2020, ainsi la BNA a constaté à ce titre en charge de l'exercice une commission de placement de 245 mD hors taxes.

1.3- Les montants souscrits par les filiales et entreprises associées ainsi que les intérêts générés par cet emprunt en 2020 se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit à l'EO BNA sub2020-1	Intérêts 2020
ASSURANCE "AMI"	5 000	84
SODINO	2 000	29
Total	7 000	113

7- La BNA a conclu avec l'État Tunisien des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer soit des subventions non remboursables, soit des dotations, soit des crédits) en contrepartie de la perception de commissions.

L'encours de ces fonds budgétaires s'élève au 31 décembre 2020 à 257.344 mDT.

8- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance destiné à couvrir la charge relative à l'indemnité de départ à la retraite soit six mensualités de salaire brut. La cotisation relative à l'année 2020 s'élève à 3.426 mDT.

9- La BNA a souscrit auprès de son administrateur, la société CTAMA, un contrat d'assurance épargne collective destiné à financer le complément de retraite de son personnel. La charge supportée par la banque au titre de l'année 2020 s'élève à 5.138 mDT.

10- La BNA a signé avec la société «SIP-SICAR» (Filiale de la BNA absorbée par la SICAR INVEST en 2017) trois conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2020	Provisions	Encours net au 31/12/2020
Fonds gérés SIP SICAR 1	2010	1500	1500	(892)	608
Fonds gérés SIP SICAR 2	2011	2500	2500	(452)	2 048
Fonds gérés SIP SICAR 3	2012	6000	5100	(499)	4 601
Fonds gérés SIP SICAR 5	2014	4000	4000	(715)	3 285
Fonds gérés SIP SICAR 6	2015	9000	9000	(5 975)	3 025
Total		23 000	22 100	(8 533)	13 567

11- La BNA a signé avec sa filiale SICAR-INVEST, un avenant à la convention de gestion de fonds à capital risque. Au titre de cette convention, la BNA a confié à sa filiale la gestion d'une enveloppe entièrement libérée par tranche d'un montant de 332.957 mDT. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Date souscription	Montant souscrit	Encours brut au 31/12/2020	Provisions	Encours net au 31/12/2020
Fonds géré 1	1997	4 500	1 410	(1 460)	-50
Fonds géré 2	1997	2 057	840	(698)	142
Fonds géré 3	1998	5 550	49	(49)	0
Fonds géré 4	1999	7 350	4 437	(2 417)	2 020
Fonds géré 5	2000	7 000	3 054	(2 862)	192
Fonds géré 6	2001	7 000	2 558	(2 241)	317
Fonds géré 7	1997	5 000	2 603	(1 800)	803
Fonds géré 8	2003	3 500	1 853	(1 568)	285
Fonds géré 9	2003	1 500	1 006	(548)	458
Fonds géré 10	2005	5 000	2 037	(1 924)	113
Fonds géré 11	2007	2 500	869	(838)	31
Fonds géré 12	2008	8 500	7 966	(4 595)	3 371
Fonds géré 13	2009	20 000	19 110	(10 573)	8 537
Fonds géré 14	2010	15 000	14 729	(4 631)	10 098
Fonds géré 15	2011	10 000	4 704	(2 483)	2 221
Fonds géré 16	2012	8 400	8 150	(2 215)	5 935
Fonds géré 16- bis	2012	5 600	5 600	(1 931)	3 669
Fonds géré 18	2014	6 000	6 000	(1 727)	4 273
Fonds géré 19	2015	7 000	7 000	(2 306)	4 694
Fonds géré 20	2016	2 000	2 000	(523)	1 477
Fonds géré 20 Bis	2016	8 500	8 500	(860)	7 640
Fonds géré 21	2016	3 000	3 000	(603)	2 397
Fonds géré 22	2017	20 000	20 000	(484)	19 516

14- En vertu de la convention conclue avec la BNA capitaux, cette dernière assure :

- La tenue du registre des actionnaires et autres services annexes. La BNA capitaux perçoit une rétribution forfaitaire de 30.000 dinars hors taxes par année ;
- La gestion du portefeuille pour le compte de la BNA. La BNA capitaux perçoit, à ce titre :
 - *une commission de 0,4% du montant de chaque transaction boursière
 - *une commission de 0,2% du montant de chaque coupon encaissé.
 - *des frais de tenue de compte de 0,075% du montant du portefeuille des valeurs mobilières movimentées avec un maximum de 2.500 dinars par valeur.

15- La BNA loue à ses filiales, BNA Capitaux et Société Tunisie Informatique Services « TIS », certains de ses locaux. Les conditions annuelles des contrats de location de ses locaux se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel en Dinars	Date de début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer HT 2020 en Dinars
BNA CAPITAUX-MARSA	7 200 (hors taxes)	15/12/2013	5%	Deuxième année de la location	9 669
BNA CAPITAUX-SOUSSE	4 800 (hors taxes)	01/04/2008	5%	Deuxième année de la location	8 517
BNA CAPITAUX-SFAX	4 200 (hors taxes)	01/07/2007	5%	Deuxième année de la location	7 731
BNA CAPITAUX-BEN AROUS	3 600 (hors taxes)	01/07/2010	5%	Deuxième année de la location	2 792
Tunisie Informatique Services TIS	14 400 (TTC)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	01/01/2014	14 833
Total					43 542

16- Le montant des achats de matériel informatique, de maintenance et des prestations de services effectués au profit de la BNA, courant l'exercice 2020, par sa filiale la société Tunisie Informatique Services « TIS » s'élève à 3.580mD dont 471mD non encore décaissés au 31/12/2020.

17- L'encours des montants souscrits par les filiales et entreprises associées, aux emprunts émis par la BNA au cours des exercices 2009, 2016, 2017, 2018 et 2019, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts se détaillent au 31/12/2020 comme suit:

Société	BNA SUB 2019-01	BNA SUB 2018-01	BNA SUB 2017-02	BNA SUB 2017-01	BNA SUB 2016	BNA SUB 2009	Intérêts 2020
SICAR INVEST	2 390	5 400	1 600	-	200	-	971
Placement Obligataire SICAV	-	10 000	-	2 000	-	1 332	1 137
TUNIS-RE	1 500	1 600	3 200	1 600	1 800	266	962
AMI	7 000	3 000	2 000	200	1 600	266	1 480
AGROSERVICES	-	-	-	20	-	-	2
SICAF PARTICIPATIONS BNA	-	300	-	-	-	-	31
Total	10 890	20 300	6 800	3 820	3 600	1 864	4 582

18- La BNA a émis, en 2008 un Fonds Commun de Placement « FCP SECURITE » pour un montant global de 50 millions de dinars. La durée de ce fonds a été prorogée de 10 ans à 15 ans au cours de l'année 2018 :

18.1 Les filiales et entreprises associées ayant souscrit à ce fonds dans le cadre de la prorogation ainsi que la valorisation de leurs portefeuilles au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Société	Montant souscrit	Valorisation au 31/12/2020
TUNIS-RE	6 000	9 971
ASSURANCE "AMI"	8 000	13 295
Total	14 000	23 266

21- Les rémunérations servies par la BNA, au cours de l'exercice 2020 , aux membres des organes de gestion sont détaillées comme suit :

Nature de la Rémunération	Montants servis en 2020
Jetons de présence (CA)	198
CPAI	22
Comité des rémunérations et des nominations	-
Comité interne des Marchés	6
Comité des Risques	40
Comité de Recouvrement	-
Total	266